

3. L'évêque dans une Église synodale

Apports des théologiens et théologiennes pour le Synode 2023

Jos Moons & Robert Alvarez (KU Leuven)

Résumé

L'attention portée à l'évêque dans les documents officiels a augmenté. Le *Vademecum* parle principalement du rôle de l'évêque pour l'organisation du Synode 2021-2024 (au § 4.2). Dans *Instrumentum laboris*, l'évêque est lui-même un sujet de réflexion, en particulier dans la fiche de travail 2.5 : « Comment renouveler et promouvoir le ministère de l'évêque dans une perspective synodale missionnaire ? » L'évêque joue également un rôle dans les fiches 2.4 (sur le ministère ordonné en relation avec les ministères baptismaux), 3.1 (sur le service de l'autorité), 3.4 (sur les structures de la synodalité) et 3.5 (sur la réforme du Synode des évêques).

L'évêque est sans doute le sujet principal de la littérature académique sur la synodalité, avec plus de 180 documents (sur 651) comportant 50 références ou plus au terme « évêque » ou « épiscopal ». De nombreux universitaires notent que la réception magistérielle de Vatican II s'est concentrée sur l'autorité de l'évêque et sur l'autorité du pape, avec une hésitation considérable à reconnaître les niveaux intermédiaires de collaboration, tels que la Conférence des évêques. Ils notent également que la réception magistérielle a eu tendance à se concentrer sur la figure de l'évêque sans tenir compte des fidèles avec lesquels il forme le peuple de Dieu et envers lesquels il a une responsabilité pastorale. Enfin, beaucoup notent que le pape François a apporté un changement à cet égard. Deux universitaires font diverses propositions de renouveau qui favorisent la collaboration locale entre les évêques, et l'implication des laïcs.

Analyse détaillée

Statistiques

- Une recherche de mots avec le nom « évêque » et l'adjectif « épiscopal » donne 28 600 occurrences dans 97% des documents (634 sur 651). Plus de 180 documents ont 50 références ou plus à ces termes. Seuls 18 documents n'ont aucune référence. Cela fait de l'évêque un thème majeur dans la littérature académique, et le sujet principal de ces *Apports pour le synode 2023*.
- Les titres des contributions donnent une impression similaire. Un grand nombre d'entre elles mentionnent les mots « évêque », « collégialité », « magistère », « synode des évêques », etc. dans leur titre.

1) L'évolution de l'enseignement magistériel sur l'évêque

- Les aperçus les plus complets de l'enseignement magistériel sont fournis par Legrand 2017 et Madrigal. Schüller donne un aperçu général succinct des différentes relations entre le pape et l'évêque selon les documents de l'Église. Vitali explique en détail *Lumen gentium*, chapitres 2 et 3 (Vitali 2016), et Legrand 2021 énumère divers éléments du chapitre 3 qui suggèrent une ecclésiologie non-universaliste d'une communion d'Églises.
- De nombreux auteurs critiquent la tendance centralisatrice et universaliste de l'enseignement magistériel, et la tendance à penser l'évêque sans son peuple (Brighenti, Legrand, Madrigal, Noceti, Rahner, Schüller, et bien d'autres).
- Presque tous les auteurs notent le renouveau que le pape François a initié dans *Evangelii gaudium* et dans d'autres déclarations, ainsi que dans sa manière d'organiser les synodes et le Synode 2021-2024. Avec une prise en considération accrue du peuple de Dieu, du *sensus fidelium* et de l'Église locale, François se distancie d'une interprétation magistérielle centraliste, universaliste et centrée sur les évêques de *Lumen gentium*, chapitre III.
- L'expérience des catholiques orientaux et des orthodoxes va dans le même sens. Denysenko note que « le rite [orthodoxe] de l'ordination d'un évêque montre que le ministère de la primauté est toujours exercé en dialogue avec les autres évêques (le synode) et les laïcs (collégialité ecclésiale) » et Kaptijn développe des points de vue similaires sur

la base du Code des canons des Églises orientales (CCEO). (Voir également l'*Apport* sur la liturgie.)

- Szabó donne plusieurs raisons pour lesquelles l'enseignement magistériel et le droit canonique peuvent changer. Tout d'abord, toutes les règles ne sont pas directement basées sur la révélation. En outre, le Code des canons des Églises orientales suggère d'autres manières possibles de faire les choses. Enfin, le droit canonique doit faciliter le salut autant que possible, y compris dans de nouveaux contextes. Szabó fait 8 propositions concrètes de changements (voir ci-dessous). (Voir également l'*Apport* sur le droit canonique.)
- D'autres voix sont plus modérées. Par exemple, Graulich montre que la période postconciliaire a été une période de renouvellement constant et que le pape François met en lumière des aspects que d'autres papes ont également mentionnés. Vitali se concentre, non pas sur de nouvelles règles, mais sur un nouveau processus dynamique « circulaire » en trois phases : a) l'écoute du peuple de Dieu, b) le discernement (en particulier par les pasteurs) et c) la mise en pratique (par la prise de décision hiérarchique et par la réception par les fidèles) (Vitali 2016 et 2022). (Luciani introduit un concept similaire, à savoir la *restitutio*, voir l'*Apport* sur la participation.)

2) L'évêque diocésain

- Legrand déplore fortement la définition de l'évêque comme quelqu'un qui « est fait membre du corps épiscopal en vertu de la consécration sacramentelle et par la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres » (*Lumen gentium* 22), sans considérer qu'il fait partie d'une communauté. De même, Noceti critique vivement l'interprétation postconciliaire de *in persona Christi*, qui se concentre sur le lien entre le Christ et le ministre ordonné, sans tenir compte de la communauté, du « Nous ecclésial ». En conséquence, les réflexions sur l'évêque portent davantage sur le pouvoir que sur la communion (Brighenti), et n'accordent que peu d'attention au renforcement de l'Église diocésaine locale, au renforcement des Églises régionales (par exemple, les conférences épiscopales) et à la ré-imagination de la Curie (Legrand).
- Dans le même ordre d'idées, les auteurs soulignent que le pape François a « inversé la pyramide » (Rush) et « appuyé sur le bouton de réinitialisation » (Wijlens) en situant l'évêque dans le contexte du peuple de Dieu et de son *sensus fidelium*. L'évêque est d'abord un fidèle ayant la même dignité que les autres membres du peuple de Dieu, et

ensuite seulement un évêque. Dès lors, il peut apprendre du sens de la foi des fidèles autant que les enseigner. (Voir également l'*Apport* sur la participation).

- Legrand fait les suggestions concrètes suivantes pour promouvoir que l'évêque soit en contact avec le peuple :
 - Consulter les laïcs pour la nomination des évêques, et un rituel pour la réception par le peuple de l'évêque nouvellement ordonné (Legrand, voir aussi Denysenko).
 - Appeler un diocèse « l'Église locale » plutôt que « l'Église particulière », car cette dernière désignation tend à promouvoir l'universalisme (Legrand).
 - Promouvoir les synodes diocésains, les organes consultatifs tels que le conseil pastoral diocésain, et les structures de responsabilité de l'évêque (Legrand).
 - Repenser le statut et le fonctionnement théologique et pratique des évêques auxiliaires et émérites qui n'ont pas la charge d'une Église locale ; la question est pertinente puisqu'elle concerne 48% des évêques (Legrand, voir aussi Szabó, Wijlens).

3) La Conférence des évêques et les autres niveaux intermédiaires

- La pratique des évêques exerçant ensemble leur devoir pastoral dans des circonstances et des territoires spécifiques peut être soutenue par des références à Vatican II (en particulier LG 23 et 26 ; CD 36-38). Cependant, des auteurs critiquent le traitement fonctionnel et pragmatique par le magistère postconciliaire de la conférence épiscopale en tant qu'instrument pastoral utile (avec un pouvoir d'enseignement limité), sans élaboration solide de son statut théologique et de son fonctionnement canonique (Brighenti, Madrigal, Rahner, Scerri). Rahner en particulier critique le faible statut de la Conférence parce qu'une « collégialité horizontale » effective (et pas seulement affective) constitue une partie cruciale de la *communio* (voir aussi Brighenti) ; Scerri s'appuie sur l'histoire pour donner des exemples de groupements d'Églises contribuant à l'enseignement magistériel.
- Le pape François semble promouvoir le rôle de l'Église locale (c'est-à-dire les conférences épiscopales) en tant qu'instances intermédiaires de la collégialité. Dans ses écrits, il cite les conférences épiscopales beaucoup plus fréquemment que ses prédécesseurs (Scerri), et il a ajouté une étape continentale au Synode 2021-2024 (Scerri). Les notions fondamentales sont les suivantes : décentralisation en faveur de l'Église locale ; inculturation ; mise en évidence du fait qu'un évêque est lié à son peuple, de sorte que la collégialité et la synodalité se confondent (Madrigal, Schüller, Wijlens). Schüller fait remarquer qu'une

collaboration et une autonomie accrues nécessiteraient un “changement de mentalité” parmi les évêques.

- Szabó, en particulier, fait des propositions concrètes “pour le renouvellement des institutions synodales interdiocésaines/régionales afin de parvenir à une activité synodale plus large dans l’Église latine, plus ouverte à la participation des laïcs”. Ces propositions sont basées sur une notion sacramentelle (et non exclusivement institutionnelle) de l’évêque. Il ajoute qu’il peut être plus facile de les réaliser en relançant des synodes particuliers qu’en révisant les conférences épiscopales.
 - Réviser le rôle des évêques titulaires, qui n’ont pas la charge d’un diocèse, afin de promouvoir la relation de l’évêque avec les fidèles (en jargon : la *communio episcoporum* et la *communio ecclesiarum*) (voir aussi Legrand, Wijlens).
 - Développer l’idée de la responsabilité de l’évêque au-delà de son propre diocèse (voir aussi Legrand).
 - Accorder un pouvoir législatif général aux conférences épiscopales, à l’instar des synodes épiscopaux orientaux, afin de promouvoir et de faciliter l’inculturation (voir aussi Schüller).
 - Abaisser l’exigence d’une majorité des deux tiers à une simple majorité absolue dans le cas de questions purement disciplinaires. Rahner suggère de revoir l’exigence irréaliste d’un consensus absolu.
 - Remplacer l’exigence d’une *recognitio* romaine par quelque chose de plus léger et de plus dialogique (également Schüller).
 - Ajouter deux règles qui stipulent à la fois la volonté d’un évêque de suivre la conférence (ce qui protège la *communio*) et la modestie de la conférence dans la définition de règles contraignantes (ce qui protège l’autonomie). (Voir aussi la critique de Rahner sur l’accent mis sur « l’autonomie exclusive de chaque évêque »).
 - Accorder un pouvoir d’enseignement aux conférences épiscopales – de préférence sur la base d’un consensus – afin de promouvoir et de faciliter l’inculturation, comme l’ont fait les synodes épiscopaux orientaux.
 - Concevoir des organes consultatifs composés de laïcs, à l’instar de l’Église catholique orientale (cf. Kaptijn).

4) Le Synode des évêques et le Pape

- Le Synode des évêques, dans sa forme actuelle, est un organe consultatif du Pape plutôt qu'une instance de collégialité. Les raisons de cette lacune sont diverses, mais comprennent le fait que l'ensemble du collège des évêques n'est pas représenté, que des non-évêques peuvent également être invités, et que son rôle soit consultatif plutôt que décisionnel (Borras, Graulich, Schüller, Vitali) ; néanmoins, il est « déjà un correctif de la centralisation romaine » (Borras).
- Le pape François a mis davantage l'accent sur l'implication et sur l'écoute des laïcs. La plupart des auteurs considèrent cela comme révolutionnaire ; Graulich rappelle que le fonctionnement concret a subi divers changements et que d'autres papes ont également parlé du rôle des laïcs, et suggère donc qu'il s'agit plutôt d'une évolution, et non d'une révolution.
- En ce qui concerne les développements futurs, Schüller propose quelques mesures juridiques telles que des synodes tous les trois ans, une plus grande implication dans le choix et l'élaboration du sujet, et plus d'espace pour la liberté de discussion. Vitali semble opter pour quelque chose de plus spirituel, notant que l'accent mis sur l'écoute fait du synode des évêques un processus circulaire et dynamique plutôt qu'un événement (Vitali 2022) (voir ci-dessus).

Matériel : Principales lectures recommandées

Brighenti, Agenor, "Sinodalidad eclesial y colegialidad episcopal. El referente del estatuto teológico de las conferencias episcopales," dans *La sinodalidad en la vida de la Iglesia: Reflexiones para contribuir a la reforma eclesial*, édité par Rafael Luciani et María del Pilar Silveira (Madrid: San Pablo, 2020), 95-113.

Borras, Alphonse, "Le synode des évêques : Quelques réflexions cinquante-trois ans après sa création," *Nouvelle Revue Théologique* 140 (2018): 374-387.

Denysenko, Nicholas E., "Primacy, Synodality, and Collegiality in Orthodoxy: a Liturgical Model," *Journal of Ecumenical Studies* 48 (2013): 20-44.

Graulich, Markus, "Die Bischofssynode – Experimentierfeld und Beispiel der Synodalität," dans *Synodalität in der katholischen Kirche: Die Studie der Internationalen Theologischen Kommission im Diskurs*, édité par Markus Graulich et Johanna Rahner (Freiburg im Breisgau: Herder, 2020), 243-273.

Kaptijn, Astrid, "Exercising Teaching Authority in the Eastern Catholic Patriarchal Churches," *Studia Canonica. Revue canadienne de droit canonique* 53 (2019): 233-263.

- Legrand**, Hervé, “Communio ecclesiae, comunio ecclesiarum, collegium episcoporum,” dans *La reforma y las reformas en la Iglesia*, édité par Antonio Spadaro et Carlos M. Galli (Santander: Sal Terrae, 2016), 175-207.
- , “Communio Ecclesiae, Communio Ecclesiarum, Collegium Episcoporum,” dans *For a Missionary Reform of the Church: the Civiltà Cattolica Seminar*, édité par Antonio Spadaro et Carlos M. Galli (Mahwah, NJ: Paulist Press, 2017), 159-195.
- , “Le rôle des évêques dans la synodalité de l’Église,” *Centro Pro Unione Semi-Annual Bulletin* 100 (2021): 56-67.
- Madrigal**, Santiago, “La «relevancia eclesiológica» de las conferencias episcopales en una Iglesia sinodal,” dans *La sinodalidad en la vida de la Iglesia: Reflexiones para contribuir a la reforma eclesial*, édité par Rafael Luciani et María del Pilar Silveira (Madrid: San Pablo, 2020), 145-183.
- Noceti**, Serena, “*In Persona Christi: Limits and Potential of An Espressione abusata*,” *Studia Canonica. Revue canadienne de droit canonique* 56 (2022): 441-470.
- , “Ministerio y potestas. Una reflexión teológica sobre el ministerio ordenado y el poder en los documentos del Concilio Vaticano II,” *Seminarios sobre los ministerios en la Iglesia* 67 (2022): 179-204.
- Rahner**, Johanna, “Der Geist weht wo er will?: Von Kollegialität, Synodalität und Subsidiarität zwischen Bischof und Bischofskonferenz,” dans *Die Lehrkompetenz der Bischofskonferenz*, édité par Thomas Schüller et Michael Seewald (Regensburg: Friedrich Pustet, 2020), 115-142.
- Rush**, Ormond, “Inverting the Pyramid: The *Sensus Fidelium* in a Synodal Church,” *Theological Studies* 78 (2017): 299-325.
- Scerri**, Hector, “The Status of Episcopal Conferences and a Re-discovered Ecclesial Orthopraxis: Vibrant Echoes of the Local Churches in the Magisterium,” *ET Studies* 8 (2017): 309-333.
- Schüller**, Thomas, “Papst und Bischöfe in gemeinsamer und eigener Verantwortung: Papst Franziskus und seine Anstöße für eine Stärkung des bischöflichen Amtes aus kirchenrechtlicher Perspektive am Beispiel der Bischofskonferenzen und Bischofssynode,” *ET Studies* 8 (2017): 271-288.
- Szabó**, Péter, “Episcopal Conferences, Particular Councils, and the Renewal of Interdiocesan ‘Deliberative Synodality’,” *Studia Canonica. Revue canadienne de droit canonique* 53 (2019): 265-296.
- Vitali**, Dario, “El Sínodo de los obispos al servicio de la Iglesia sinodal: los sujetos de la sinodalidad a la luz de la eclesiológica del Vaticano II,” *Mater Clementissima. Revista de Ciencias Eclesiásticas* 1 (2016): 7-57.
- , “El Sínodo de los obispos. Un paso adelante,” dans *Sinodalidad y reforma. Un desafío eclesial*, édité par Rafael Luciani, Serena Noceti et Carlos Schickendantz (Madrid: PPC, 2022), 493-521.
- Wijlens**, Myriam, “Representation and Witnessing in Synodal Structures. Rethinking the *Munus Docendi* of Episcopal Conferences in Light of *Communio Fidelium*, *Communio Ecclesiarum* and *Communio Episcoporum*,” *Studia Canonica. Revue canadienne de droit canonique* 53 (2019): 75-105.

- , “‘The Church of God is Convoked in Synod’: Theological and Canonical Challenges Concerning the 2021-2023 Synod,” *Centro Pro Unione Semi-Annual Bulletin* 100 (2021): 86-106
- , “‘Die Kirche Gottes ist zu einer Synode einberufen’. Theologische und kirchenrechtliche Herausforderungen zur Synode 2021–2023,” dans *Synodalisierung. Eine Zerreißprobe für die katholische Weltkirche?*, édité par Paul Zulehner et d’autres (Ostfildern: Grünewald, 2022), 433-461.
- , “‘L’Église de Dieu est convoquée en synode». Les défis théologiques et canoniques du Synode 2021-2023,” *Studia Canonica. Revue canadienne de droit canonique* 56 (2022): 5-39.
- , “‘La Iglesia de Dios es convocada en sínodo». Desafíos teológicos y canónicos con relación al sínodo 2021-2023,” dans *Sinodalidad y reforma. Un desafío eclesial*, édité par Rafael Luciani et d’autres (Madrid: PPC, 2022), 35-77.

Références italiennes

- Hervé Legrand, “Communio ecclesiae, communio ecclesiarum, collegium episcoporum,” dans *La riforma e le riforme nella Chiesa*, édité par Antonio Spadaro et Carlos M. Galli (Brescia: Queriniana, 2016), 159-188.
- Dario Vitali, “La circolarità tra sensus fidei e magisterio come criterio per l’esercizio della sinodalità nella Chiesa,” dans *La riforma e le riforme*, édité par Antonio Spadaro et Carlos M. Galli (Brescia: Queriniana, 2016), 196-217.
- Myriam Wijlens, “‘La chiesa di Dio è convocata in sinodo’. Sfide teologiche e canoniche sul sinodo 2021-2023,” dans *Sinodalità e riforma: una sfida ecclesiale*, édité par Rafael Luciani et d’autres (Brescia: Queriniana, 2022), 29-61.